

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1685 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HAJJI ned

Date de naissance : 21.01.1952

Adresse : CITE DE L'AIR - BP 0069, AHRIZ - N° 2-5
NOUACEUR

Tél. : 0651 70 69 28 Total des frais engagés : 130.04 + 222.80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTALEB Khalid
30, Bd du 11 Janvier Lot. Chabab
DEROUA - Tél : 06.44.71.29.91

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26.11.2019

Nom et prénom du malade : Mohammed Hajji Age: 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Fièvre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



27 DEC. 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le: 26.11.2019

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/1/19	C	C	130 dhs	Dr. BOUTALEB Khalid 30, Bd du 11 Janvier Lot. Chabab DEROUA - Tél : 06.44.71.29.91
INP : 001038571				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formuleur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie AL WAFAE Dr. Meriem OUEDRHIRI N° 152, Cooperative Al watae - Deraoua Casablanca - Tél : 06 22 53 24 22 26/1/19	26/1/19	222.80

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
		</		

Docteur BOUTALEB Khalid

Médecine Générale
 Médecine du Travail de la
 Faculté de Médecine PARIS
 Expert Assermenté près les Tribunaux
 Electrocardiogramme
 Médecin Agrée pour le Permis de Conduire



الدكتور بوطالب خالد
 الطبع العام
 اخصاصي في طب الشغل من كلية
 الطب بباريس
 خبير محلف لدى المحاكم
 تحخطيط القلب
 الشهادة الطبية لرخصة السيارة

DEROUA, LE : 26/11/19 الدروة في :

HADJI mohammed

1/ Muxolip (S) 38,80

PPV (DH)

LOT N° :

UT. AV.:

38,80

1 cas x 2/j pdt 7j

2/ Aug 168,20

PPV: 168,20 DH
LOT: 610827
PER: 11/20

Pharmacie AL WAFAE
Dr. Khalid OUEDRISSI
152 Cooperative Al watae - Deroua
Casablanca Tel: 06 22 53 24 22

Sachet x 2/ 1g
Sachet 1g, Svetol

3/ Liprane 15,80

PPV: 15,80 DH
PER: 07/22
LOT: 11742
S 2

Dr. BOUTALEB Khalid
30, Bd du 11 Janvier. Lot. Chabab
DEROUA Tel: 06 44 71 29 91

06 44 71 29 91 - الهاتف : الدروة - (قرب البنك الشعبي خديجة) -

30 Boulevard du 11 Janvier, Lot Chabab - Deroua (En face de la Banque Populaire)

Tél. : 05 22 51 50 01 - 06 44 71 29 91 - E-mail : dr.boutaleb@hotmail.fr